

entreprises par les agents du Ministère dans quelque 43 missions de promotion des investissements à l'étranger. Si le Ministère s'est concentré sur les marchés où il maintient des conseillers en investissement recrutés à même le secteur privé (États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne et Japon), d'autres centres offrant un intérêt financier ont reçu l'attention des délégués commerciaux du Canada dans certains pays européens et dans les pays de la bordure du Pacifique.

Le programme de promotion de l'investissement à l'étranger est appuyé par Investissement Canada et par le MEIR; il suppose une coopération avec les gouvernements provinciaux. Une attention accrue a été accordée aux investissements étrangers qui contribuent à amener des technologies nouvelles et concurrentielles.

Programme d'apports technologiques

Le Programme d'apports technologiques (PAT) a été lancé en janvier 1986 pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à acquérir les nouvelles techniques étrangères requises pour produire des articles, des procédés ou des services nouveaux ou améliorés. Le but est de renforcer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Les deux principaux éléments du programme sont :

a) les Services PAT des missions, services offerts par des employés spécialement recrutés dans les missions à l'étranger pour répondre aux demandes des organismes canadiens qui désirent être renseignés sur des sources de technologies nouvelles ou naissantes, pour étudier les possibilités d'accords de licence ou de coentreprise, et pour organiser des rencontres entre partenaires éventuels; et b) le Fonds PAT, qui accorde une aide financière aux Canadiens pour défrayer les dépenses occasionnées par les visites de reconnaissance ou de travail effectuées à l'étranger, les dépenses des visites effectuées au Canada par des experts étrangers ou les dépenses internationales de coentreprises ou de projets conjoints de recherche et de développement. Ce soutien est surtout destiné aux petites et moyennes entreprises.

Pendant la deuxième année du programme, les Services PAT des missions ont répondu à plus de 1 500 demandes de renseignements, et le Fonds PAT a appuyé 164 projets. On évalue qu'environ 500 de ces demandes donneront lieu à un transfert de technologie étrangère au Canada. Sur les 164 projets appuyés, 158 ont permis l'acquisition d'une connaissance approfondie d'une technologie étrangère, 66 ont débouché sur une lettre d'intention de transférer de la technologie ou de collaborer à des coentreprises, et environ 40 devraient entraîner le développement de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés.

Politique scientifique et technologique

La nature essentiellement internationale de la science et de la technologie a permis de concentrer davantage l'attention sur les questions de politique qui concernent aussi bien l'incidence commerciale des apports de technologie que les questions de propriété intellectuelle et l'établissement d'un cadre international pour le programme gouvernemental d'aide à l'innovation. Le Canada a participé aux travaux de plusieurs organismes de l'ONU s'occupant de politique scientifique et technologique, en défendant les intérêts économiques du Canada et en favorisant une bonne applica-

tion de la science et de la technologie aux problèmes des pays en développement.

Collaboration bilatérale en matière de science et de technologie

Pendant l'année, le Ministère a collaboré avec plusieurs pays, dans un grand nombre de secteurs de la science et de la technologie, à la promotion des objectifs de développement économique. La collaboration avec le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, la France, la Communauté européenne et d'autres pays industrialisés s'est poursuivie. La collaboration permanente avec les États-Unis, qui a déjà une large portée, se fait essentiellement sans l'intervention directe du gouvernement.

Communications

La convergence croissante des techniques de communication, d'informatique et d'information est de plus en plus importante pour l'économie mondiale. Pendant l'année 1987-1988, le commerce des services a suscité un intérêt international particulier. Les possibilités d'intensifier la concurrence en matière de communications internationales a entraîné des discussions sur les moyens d'assurer l'évolution ordonnée des marchés internationaux. Le travail exploratoire se poursuit à la Commission de la politique de l'information, de l'informatique et des communications de l'OCDE qui, à sa réunion de haut niveau de décembre 1987, s'est penchée sur trois grands thèmes: les techniques d'information et de communication au service du développement économique, les politiques de télécommunications et les règles à appliquer sur le plan international.

Les problèmes concrets posés par les demandes de répartition du spectre des fréquences radio ont été en partie réglés à la Conférence administrative mondiale sur les radiocommunications par services mobiles. La Conférence a notamment pris des décisions qui permettront d'introduire le M-Sat, satellite mobile canadien de communications.

Transport

En ce qui concerne l'aviation internationale, des accords *ad referendum* ont été conclus avec la République populaire de Chine, Hong Kong, Singapour, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, le Venezuela et le Royaume-Uni. Pendant l'année, les accords *ad referendum* avec le Portugal, l'Inde et la Côte d'Ivoire ont été signés et mis en vigueur. Les discussions se sont poursuivies avec l'Irlande, l'Arabie saoudite et la République de Corée alors que les consultations se sont poursuivies avec les États-Unis pour trouver des moyens de sauvegarder et d'élargir davantage le cadre des services internationaux de transport de passagers et de marchandises exploités par les compagnies aériennes canadiennes.

La répression du terrorisme international est devenue un objectif particulier des négociations bilatérales en matière de services aériens. À cette fin, le Canada demande que tous les nouveaux accords bilatéraux comprennent des dispositions strictes en matière de sécurité. Un élément clé de la participation du Canada à l'OACI a été l'élaboration d'une convention sur la sécurité de l'aviation.

Une convention similaire pour la sécurité maritime a été adoptée à Rome sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le Ministère a facilité une participation canadienne à toute la gamme des activités de l'OMI